

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2012

### Etaient Présents:

M. PLUMERAND, M. COGNEVILLE, MME ARMAND-BARBAZA, M. LECOEUR, MME ARTHUS-BERTRAND, M. CONCORDIA, M. CAMBON, M. CHENE-BERNARDIE, M. CLAVEL, M. DE ASCENCAO, MME LECHEVALIER, M. MASLARD, M. MEZIERES, MME SIBILIA, MME ZINGG.

### Absent(es) Excusé(es) et Représenté(es) :

MME DELMOTTE procuration à M. PLUMERAND

### Absent(es) Excusé(es) :

MME QUADJOVIE, MME ROGER, M. MESNEAU

### SECRETAIRE DE SEANCE : M. COGNEVILLE.

### PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2012 :

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

*Lors de l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le point n°7 sera retiré de l'Ordre du Jour. Effectivement, la désignation de représentants à la CLECT dans le cadre de la CAEE ne peut avoir lieu qu'après délibération de celle-ci. Ce point sera donc reporté à un prochain Conseil Municipal.*

---

## ORDRE DU JOUR

*Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, décide de:*

1. **ACCEPTER** la Décision Modificative n°4 au Budget Primitif 2012 de la Commune telle que proposée par Monsieur le Maire relative à un virement de crédits supplémentaires pour le versement de subventions à différentes associations

**ACCEPTER** la Décision Modificative n°5 au Budget Primitif 2012 de la Commune telle que proposée par Monsieur le Maire relative à un virement de crédit du chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) vers le chapitre 011 (charges à caractère général)

**ACCEPTER** la Décision Modificative n°6 au Budget Primitif 2012 de la Commune telle que proposée par Monsieur le Maire relative à un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

**ACCEPTER** la Décision Modificative n°7 au Budget Primitif 2012 de la Commune telle que proposée par Monsieur le Maire relative à l'affectation d'une somme pour couvrir des opérations de travaux

2. **APPROUVER** le rapport d'évaluation des transferts de charges proposé par la CLECT dans le cadre de la CCCH  
**CHARGER** Monsieur le Président de la CCCH de demander à Monsieur le Préfet un nouvel arrêté préfectoral prenant en compte les modifications à apporter

3. **APPROUVER** le montant des Attributions de Compensation pour l'année 2012 proposé par la CLECT conformément à la délibération de la CCCH en date du 11 octobre 2012  
**APPROUVER** les régularisations au titre de l'ajustement des Attributions de Compensation 2012 conformément à la même délibération de la CCCH  
**APPROUVER** le montant des Attributions de Compensation pour l'année 2013 conformément à la même délibération de la CCCH
4. **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le projet de convention ci-annexé d'un fonds de concours d'un montant de **61 764,92 €** destiné à financer les travaux de requalification de la Route de Nozay (du Chemin des Hauts Villevents au Rouillon) selon la convention-cadre communautaire et le Plan Pluriannuel d'Investissement, au vu du plan de financement prévisionnel exposé et de dire que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2012, et ce, conformément à la délibération de la CCCH du 11 octobre 2012
5. **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le projet de convention ci-annexé d'un fonds de concours d'un montant de 61 856,61 € destiné à financer les travaux d'aménagement d'une liaison douce Rue de Fretay (tranche ferme et conditionnelle sans option) selon la convention-cadre communautaire et le Plan Pluriannuel d'Investissement, au vu du plan de financement prévisionnel exposé et de dire que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2012, et ce, conformément à la délibération de la CCCH du 06 novembre 2012
6. **APPROUVER** la répartition des sièges telle que rappelée  
**APPROUVER** le nombre de siège de la commune de VILLEJUST soit **3**  
**ELIRE** en tant que délégués titulaires :  
    . *Monsieur Henri COGNEVILLE*  
    . *Monsieur Michel LECOEUR*  
    . *Monsieur Arthur DE ASCENCAO*
7. *Le point n°7 est retiré de l'Ordre du Jour*
8. **APPROUVER** le projet de convention de partenariat, à conclure entre le SEDIF (porteur du projet et maître d'ouvrage), le SIAHVY et la commune de VILLEJUST, qui engage chaque partenaire dans le programme Phyt'Eaux Cités Phase 2
9. **DEMANDER** le retrait de la commune de VILLEJUST de la Mission Locale des ULIS à compter du 31 décembre 2012 compte tenu de la nouvelle carte intercommunale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013
10. **APPROUVER** la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection dans certains lieux de la commune  
**AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières les plus larges auprès des organismes susceptibles d'apporter leur concours dans cette opération
11. **EMETTRE** un avis favorable sur le projet d'implantation d'un centre équestre sur le site du Domaine du Bois Courtin par la cession d'une partie du terrain communal cadastré section B n°872 (lot D)  
**PRECISER** qu'un Avis des Domaines a été émis en date du 20 avril 2012  
**ACCEPTER** la cession de la parcelle communale susvisée à la **SCI PACIFIQUE GC** au prix de **100 000,00 €**  
**AUTORISER** Monsieur le Maire à faire établir par le *Cabinet MERCIER, géomètre-expert*, le détachement nécessaire à ce projet  
**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente ainsi que tout autre acte et documents relatifs à cette affaire auprès des Notaires désignés
12. **APPROUVER** la prise en charge par la commune de VILLEJUST de la différence entre le prix payé par la famille dont l'(les) enfant(s) est(sont) scolarisé(s) en CLIS et le prix qu'elle aurait payé si l'(les) enfant(s) était(aient) scolarisé(s) à VILLEJUST. Les bénéficiaires de cette participation communale sont les familles ayant des enfants scolarisés dans une CLIS extérieure à la commune

13. **AUTORISER** Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles lors de dossiers contentieux en matière d'urbanisme
14. **PRENDRE ACTE** des rapports annuels d'activités et des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'année 2011
15. **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le projet de convention ci-annexé d'un fonds de concours d'un montant de 166 003,44 € destiné à financer les travaux d'aménagement d'une liaison douce Rue de Villejust, Chemin des Bœufs (tranche 1), Chemin des Hautes Villevents (tranche 2) selon la convention-cadre communautaire et le Plan Pluriannuel d'Investissement, au vu du plan de financement prévisionnel exposé ci-après, et de dire que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2012, et ce, conformément à la délibération de la CCCH du 27 juin 2012
16. **APPROUVER** l'acquisition de la propriété appartenant aux Consorts LEVY sise 20 Chemin du Rocher cadastrée section AC n°83 d'une superficie de 171 m<sup>2</sup> au prix de 22 000,00 € conformément à l'Avis des Domaines  
**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant auprès du Notaire désigné ainsi que tous les documents afférents à ce dossier
17. **ALLOUER** au Trésorier Principal, comptable de la commune, l'indemnité de conseil prévue par la réglementation en vigueur
18. **ADOPTER** la proposition de mettre aux normes huit arrêts de bus de la commune  
**AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer l'étude correspondante afin d'obtenir un estimatif des travaux et porter la maîtrise d'ouvrage de l'opération  
**SOLLICITER** une subvention auprès du STIF (Syndicat des Transports de l'Ile-de-France) au titre de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite  
**SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Régional pour l'étude correspondante  
**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire
19. **ACCEPTER** la cessation de la régie d'avances pour les séjours de vacances, celle-ci n'ayant pas fonctionné depuis 2008
20. **ACCEPTER** la cessation de la régie de recettes pour l'encaissement des ventes de boissons délivrées par 2 distributeurs installés au dojo et à la salle polyvalente du Complexe Sportif de la Poupardière, celle-ci n'ayant pas fonctionné depuis 2000

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22H00.**



**Le Maire,**

**Serge PLUMERAND.**